

# Grand témoin

## Interview du Dr Alain DURAND, nouveau Président du CNOCD

*Pour Pratiques Dentaires, le Dr Alain DURAND partage les éléments clés de sa feuille de route en tant que Président du Conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes nouvellement élu (le 20 juin) et ses réflexions sur les défis auxquels fait face la profession.*



### Quelles priorités entendez-vous valoriser durant votre mandat ?

L'accès aux soins des personnes en situation de handicap et personnes à mobilité réduite est le premier sujet qui me tient à cœur, en faveur duquel nous avons beaucoup œuvré à l'échelon régional, en créant notamment une plateforme de soins à domicile auprès de publics spécifiques.

Une autre problématique concerne le risque de dérive commerciale de notre exercice induit par des centres de santé frauduleux. Les pouvoirs publics se sont penchés sur la question, les textes ont changé, mais il faut continuer à accompagner et à motiver les CPAM et les ARS pour qu'elles soient réactives.

Un dernier chantier majeur figure sur notre feuille de route : la simplification et, par extension, les conditions d'exercice au quotidien. De nombreux praticiens sont en mal-être, il s'agit de les soutenir en les allégeant de certaines tâches pour libérer du temps médical via la finalisation de certains dossiers structurants comme le projet d'assistant dentaire de niveau 2.

### Comment envisagez-vous l'évolution de la profession dans les prochaines années ?

L'état des lieux n'invite pas à un optimisme forcené : la profession est saturée, les chirurgiens-dentistes sont frustrés car ils ne peuvent répondre à toutes les demandes. Dans le même temps, les plateaux techniques sont toujours plus coûteux. Il faut sensibiliser les pouvoirs publics à cet enjeu, et possiblement créer un comité avec les syndicats afin d'accompagner les praticiens et les aider à négocier plus efficacement. En résumé, il s'agit de mettre la profession en capacité de réaliser son travail dans les meilleures conditions, avec les dernières technologies, dans le respect de son obligation de moyens.

## Quels sont les plus grands défis auxquels se confronte la profession à l'heure actuelle ? Quelles solutions pour les relever ?

Répondre à la demande des patients, encore et toujours. Il faut inciter à aller vers les secteurs sous-dotés, mais comment ? Le projet d'un DES en odontologie générale, avec des stages d'internat au sein de CHU et de centres de soins externalisés dans des territoires « désertés », serait une réponse (pour combler certains trous) à la demande des patients en termes de santé publique. Ce DES ou tout autre type de contrôle de connaissances et d'évaluation pourrait être rendu obligatoire pour les praticiens étrangers souhaitant exercer en France afin de les familiariser avec la langue et s'assurer de leur mise à niveau en respectant le texte de loi en vigueur.

## En matière de prévention et de promotion de la santé orale, comment entendez-vous coopérer avec les structures professionnelles ?

Nous avons de bonnes relations avec ces structures et avec l'UFSBD notamment. Dans le domaine, il faut mieux valoriser, communiquer encore davantage, et donner les moyens aux praticiens : lorsqu'un praticien passe une heure à sensibiliser des patients, ce temps n'est pas pris en charge par l'AM et vient rogner le temps médical disponible... La valorisation accrue des actions d'« aller vers » en particulier, est un sujet sur lequel nous pouvons travailler avec l'UFSBD et les syndicats, afin d'adopter un langage commun face aux décideurs publics.

## Quelle vision défendez-vous sur le terrain de la formation continue ?

Le DPC est essentiel pour suivre le rythme des évolutions techniques et veiller à la conformité des soins aux données acquises de la science. Mais le système doit être simplifié, et optimisé. Il faut une formation qui soit édictée par des chirurgiens-dentistes et non par des administratifs, pour garantir que celle-ci bénéficie d'un lien direct et certain avec nos pratiques. Un fichier ad hoc, permettant aux praticiens d'être dans l'anticipation de leurs obligations, serait aussi bienvenu. Enfin, il va falloir veiller de près au continuum et à la cohérence entre DPC et certification périodique.

## Quelle est votre position sur les pratiques spécifiques et leur reconnaissance ?

Le concept de bloc de compétences porté par l'Europe est une notion à laquelle nous nous opposons formellement. En effet, nous estimons que ce concept ouvre la voie à une diversification à outrance de notre pratique ou à une « hyper-spécialisation » sans globalité et préjudiciable en termes d'accès et de qualité des soins. Nous avons trois spécialités reconnues en chirurgie dentaire et qui se suffisent ; cela n'empêche pas de reconnaître certaines compétences particulières, mais sans en faire nécessairement des spécialités.

## Avez-vous un message particulier à adresser aux chirurgiens-dentistes ?

Nous sommes conscients de leurs problèmes, conscients qu'ils doivent composer au quotidien avec des exigences et des obligations accrues, et pour beaucoup gérer des patients tendus, voire agressifs. Et nous y travaillons, par exemple en mettant en place des référents violences dans les conseils départementaux ou en formant des spécialistes chargés d'aider les confrères en difficulté et au bord du burn-out.

## Bio express

### Dr Alain DURAND Président du CNOCD

Diplômé à Toulouse en 1981, le Dr Alain Durand exerce en omnipratique dans cette même ville, où il est également chargé d'enseignement à la faculté, ainsi qu'expert près la cour d'appel. Engagé dans l'action ordinale depuis plus de 20 ans, il a été Président du conseil départemental de l'Ordre de Haute-Garonne, puis du conseil régional de l'Ordre d'Occitanie (de Midi-Pyrénées avant la réforme territoriale). Il a siégé en tant que membre du Conseil national pendant deux ans et, ensuite, en tant que Trésorier adjoint.